



Allthings

**Conditions supplémentaires d'utilisation
pour la micro-application « Centre de
service »**

**« Centre de service » Micro-App Licence
Agreement (MLA)**

**Allthings, version mars 2019
Allthings Technologies AG
Lange Gasse 8 – 4052 Basel – Suisse**

1 Description de la micro-application

Cette micro-application est un service de prise de contact avec l'administration et l'intendance et de visualisation transparente du traitement des cas signalés. Cette micro-application peut également avoir un autre nom, comme par ex. « Service Point », « Help Desk » ou « Signaler les réparations ».

S'il est activé, le « centre de service » vous offre la possibilité d'envoyer des demandes/messages (par ex. signalement de dommages, demande de nettoyage, demande de relevés) sous forme de tickets à toutes les personnes compétentes (par ex. gestionnaire, service client, intendant). Les personnes compétentes peuvent voir ces tickets, y répondre directement ou les transmettre pour traitement, par exemple en passant une commande de réparation correspondante. Afin de pouvoir mettre à disposition ces fonctions, vous acceptez, en utilisant la micro-application, notamment en remplissant et en envoyant le formulaire de tickets, la transmission et l'affichage des données personnelles nécessaires à la présentation et au traitement de votre cas et à un éventuel rapport contractuel correspondant aux personnes compétentes et, le cas échéant, aux tiers mandatés par celles-ci pour le traitement et l'exécution de la demande.

2 Dispositions d'utilisation

Les conditions suivantes s'appliquent à la micro-application décrite au paragraphe 1 et les prestations correspondantes d>Allthings et complètent les conditions d'utilisation ci-contre d>Allthings (ci-après « EULA »). En cas de divergence entre les EULA et le présent MLA, les dispositions du présent MLA prévalent sur les dispositions d'EULA.

Le présent MLA devient valide dès que vous activez la micro-application décrite au paragraphe 1. La durée du présent MLA et le droit d'utilisation de la micro-application décrite au chiffre 1 prennent fin à la fermeture de votre compte ou à l'arrêt de la micro-application par Allthings.

En utilisant le « centre de service », vous acceptez ces conditions :

- Vous autorisez Allthings à transmettre les données de contenu que vous saisissez dans le « centre de service » sous forme de message aux personnes compétentes, et le cas échéant, aux tiers mandatés par celles-ci pour le traitement et l'exécution de la demande.
- Vous autorisez Allthings à divulguer aux personnes compétentes les données personnelles nécessaires pour le traitement de votre demande (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, le cas échéant, numéro du logement/de l'unité locative, le cas échéant adresse) qui sont enregistrées sur la plateforme.
- Vous autorisez les personnes compétentes dans le centre de service à transmettre à des tiers vos données personnelles (par exemple votre numéro de téléphone et votre adresse) uniquement aux fins du traitement de vos tickets, dans le but de résoudre votre problème, par exemple à un service de réparation.

Allthings met à disposition le « centre de service » uniquement en tant qu'exploitant technique et n'est ni responsable pour le traitement ultérieur des tickets ni pour les contrats envisagés au cas par cas ou leur exécution.

Allthings décline toute responsabilité pour les éventuels coûts occasionnés par des demandes de service abusives.

3 Autres conditions

3.1 Modifications du MLA

Allthings peut modifier à tout moment le présent MLA. Les modifications prennent effet une fois qu'elles sont publiées sur le site Internet d'Allthings ou qu'Allthings vous en informe par un autre biais. Merci de consulter régulièrement le MLA sur le site Internet (www.allthings.me/de/dokumente) pour voir les éventuelles modifications. En continuant d'utiliser les services après la date à laquelle les dispositions ont été modifiées, vous confirmez à chaque fois votre accord avec la version du présent MLA en vigueur au moment correspondant.

3.2. Caducité partielle

Si une ou plusieurs dispositions du présent MLA est caduque ou invalide ou s'avère irréalisable, les autres dispositions n'en seront pas affectées. Les différentes parties des dispositions concernées seront remplacées par les dispositions légales en vigueur.

4 Droit applicable

Sous réserve de lois nationales applicables sur la protection des consommateurs, à l'exclusion du conflit de loi, le présent MLA est soumis aux lois suisses, hors droit d'achat des Nations Unies. La juridiction exclusivement compétente pour tous les litiges issus de et en lien avec le présent MLA sont les tribunaux du canton de Bâle-Ville.